

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° CM_2026_018

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Philippe TIRARD

Vu:

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-2, L2122-18 et L2122-24, L2123-24-1
- la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- la circulaire NOR/INTB1407194N du 24 mars 2014,
- la délibération n°2026_025 du 21 mars 2026 créant un poste de conseiller municipal délégué aux relations avec la population et la cohésion sociale

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Philippe TIRARD, conseiller municipal, les relations avec la population ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe TIRARD, conseiller municipal, est :

- chargé de mission auprès du maire pour la cohésion sociale de populations ;
- chargé d'assurer les relations municipales avec l'ensemble de la population dans le cadre de la cohésion sociale,

et assurera en son lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à ces questions.

ARTICLE 2 : ces fonctions sont déléguées à l'intéressé pour la durée du mandat.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à M. le Préfet de l'Yonne pour contrôle de la légalité
- affiché dans la collectivité,
- publié au recueil des actes administratifs,
- notifié à l'intéressé Monsieur Philippe TIRARD.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Saint-Florentin, le **22 AVR. 2026**
Le Maire, Yves DELOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié à l'intéressé le~~22~~ **22** ~~AVR~~ **AVR**, 2026....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.

Signature de l'intéressée : Monsieur Philippe TIRARD

